



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
VILLE DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU BUDGET 2021

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je donne avis que les prévisions budgétaires des activités financières et des activités d'investissements de l'année 2021 seront déposées au cours de la séance extraordinaire qui sera tenue le 7 décembre 2020, à 19 h, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

DONNÉ À NORMANDIN CE 26^E JOUR DE NOVEMBRE 2020.

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 26 novembre 2020, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 26^e jour du mois de novembre 2020.

Lyne Groleau